

Avis public



PROMULGATION RÈGLEMENTS RCA24 17408, RCA24 17410, RCA24 17411 et RCA24 17412

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 2 décembre 2024 et entrent en vigueur:

RCA24 17408 :

Règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044).

RCA24 17410 :

Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.
Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

RCA24 17411 :

Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025.
Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

RCA24 17412:

Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025).
Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Le présent avis ainsi que les règlements sont disponibles sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 5 décembre 2024.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate